

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
École nationale supérieure des mines d'Alès

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Décision du 30 août 2017 portant nomination d'un membre du conseil d'école  
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès notamment son article 2 (3°);

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, en qualité de représentant de l'Etat, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017:

*Au titre du ministre chargé de l'industrie*

En tant que suppléant:

M. Théveniaud (Pascal), chef du service du développement du territoire et du tourisme à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 30 août 2017.

*Le ministre de l'économie et des finances,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,  
L. ROUSSEAU*